

Article paru dans :

Publications du Centre européen d'études bourguignonnes, rencontre de Madrid et Tolède, 2010, n° 51, p. 207-216.

Cette conférence sur Guy de Vers a été faite à l'Université de Tolède.

Consultez le site de Paul Delsalle : franche-bourgogne.fr

Paul DELSALLE

Université de Franche-Comté, Besançon

Les missions de Guy de Vers, co-gouverneur de la cité impériale de Besançon, auprès de Charles Quint à Tolède en 1538 et 1539.

A l'époque de Charles Quint, Besançon est une cité impériale, enclavée dans le comté de Bourgogne dont elle ne fait pas partie. Elle a pour seigneur unique l'empereur. La ville est dirigée par quatorze gouverneurs, élus au suffrage universel masculin, chaque année, le jour de la Saint-Jean. Chacun d'eux dirige le conseil, à tour de rôle, pendant une semaine. Pour régler les problèmes de la ville, les gouverneurs ont le souci de rencontrer leur souverain itinérant. En 1538, l'empereur se trouve à Tolède pour assister aux Cortes de Castille¹. C'est la raison pour laquelle le co-gouverneur Guy de Vers se rend dans la cité castillane, qui n'est pas la capitale à proprement parler, comme le précise Julian Montemayor, mais « la Tête du royaume »².

Un lien privilégié avait déjà été noué entre Besançon et Tolède quelques années auparavant. En effet, le 8 mai 1534, Charles Quint y avait signé une charte (qu'on appelle à Besançon « l'édit de Tolède ») accordant à Besançon le privilège de battre monnaie³. Cette première mission, qui avait été effectuée par Simon Gauthiot d'Ancier, est assez bien connue, grâce à un dossier conservé aux Archives municipales⁴. Il n'en va pas de même de la nouvelle mission effectuée par Guy de Vers, qui n'est jamais mentionnée par les historiens locaux et mérite donc d'être examinée.

Le contexte

¹ Manuel de FORONDA Y AGUILERA, *Estancias y Viajes del Emperador Carlos V*, Madrid, Rivadeneyra, 1914.

² Julian MONTEMAYOR, *Tolède entre fortune et déclin, 1530-1640*, Limoges, Pulim, 1996, p. 131.

³ Par reconnaissance et fidélité envers l'empereur, cette monnaie municipale conserva l'effigie de Charles Quint bien au-delà de sa mort, jusqu'en 1673 !

⁴ Archives municipales de Besançon : AA 27 ; Jean BRELOT, dans *Histoire de Besançon*, publiée sous la direction de Claude Fohlen, Paris, Nouvelle librairie de France, 1964, tome 1, chapitre VI : « le *petit empereur* de Besançon », p. 611-622 ; Flora BEAUMANN, *Une mission diplomatique au XVI^e siècle : Simon Gauthiot d'Ancier à Tolède en 1533-1534*, Mémoire de Master 1 en Histoire Moderne, sous la direction de Paul Delsalle, Université de Besançon, 2010, 97 p. ; voir aussi Archives municipales de Besançon : BB 17

Pour bien comprendre les propos qui suivent, il convient de préciser le contexte local⁵. Dans les années 1530-1535, le protestantisme se développe à Besançon. Un des co-gouverneurs, Simon Gauthiot d'Ancier, qui a participé aux guerres d'Italie, a beaucoup d'influence et s'oppose au clergé local, notamment aux chanoines du chapitre cathédral. Avec l'aide du secrétaire de la ville, Lambelin, il publie un édit municipal qui ordonne l'arrachage des vignes implantées à l'intérieur de la ville, ce qui vise directement les établissements ecclésiastiques. Cet acte d'autorité déclenche la fureur du clergé. Nicolas Perrenot de Granvelle se voit contraint d'intervenir et d'imposer le calme. Gauthiot d'Ancier se rend alors auprès de Charles Quint, pour lui rappeler ses bons et loyaux services militaires. Il revient couvert d'honneur et d'argent. Il règne plus que jamais sur la cité, à tel point qu'on le surnomme le « petit empereur de Besançon ». Mais, en 1537, Simon Gauthiot d'Ancier et Lambelin sont poursuivis par tous les autres gouverneurs pour malversations et suspectés de luthéranisme. Lambelin est jugé, condamné et décapité le 12 juin 1538. Gauthiot d'Ancier est protégé par la reine Marie de Hongrie mais n'est pas réélu parmi les quatorze gouverneurs. Il décide alors de retourner auprès de Charles Quint⁶. Son voyage coïncide exactement avec la mission de Guy de Vers, en 1538.

Les objectifs de la mission

Cette mission de Guy de Vers, selon les instructions précises qui lui sont remises⁷, consiste à rencontrer l'empereur, grâce à l'entremise de Nicolas Granvelle, pour évoquer avec lui un certain nombre d'affaires qui empoisonnent la vie locale : des enclos de vignes ecclésiastiques, des pièces d'artillerie offertes par l'empereur Maximilien, les limites de la cité et du comté de Bourgogne, et enfin un traité de protection de la ville. Il s'agit surtout de contrecarrer l'influence néfaste de Simon Gauthiot d'Ancier, auteur de nombreuses malversations et suspect de luthéranisme et qui, malgré cela, reste bien en cour auprès de Marie de Hongrie. La mission ne doit pas excéder quinze jours sur place, « lesquelx expirez » Guy de Vers devra « incontinant se metcs au retour » et « laisser à un bon personnage [sans doute s'agit-il d'un proche de Nicolas Granvelle] qui est à la cour le soin de parvenir » au terme de cette affaire.

Reprenons ici ces différents points, plus en détail, à partir des instructions remises à Guy de Vers. Il doit d'abord s'adresser à Granvelle, lui remettre des lettres et le remercier de ses interventions en faveur de Besançon. Ces lettres expliquent que Gauthiot d'Ancier va voir l'empereur, lui aussi, pour tenter de se disculper. Pourtant la ville a perdu, par sa faute, plus de douze mille francs, soit quatre ans de recettes, et se retrouve en situation de procès à cause de lui. Les gouverneurs bisontins demandent enfin à Granvelle d'écouter leur envoyé spécial, Guy de Vers. A l'empereur, Guy de Vers doit aussi remettre des lettres dans lesquelles les gouverneurs expliquent à Charles Quint que les propos de Gauthiot d'Ancier ne sont que des mensonges⁸.

⁵ Jean BRELOT, dans *Histoire de Besançon, op. cit.*, p. 611-622.

⁶ Sur ce personnage, cf. Auguste CASTAN, « Granvelle et le petit empereur de Besançon (1518-1538 : un épisode de la vie municipale et religieuse au XVI^e siècle », *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, t. IX, 1905, p. 97-176.

⁷ Archives municipales de Besançon : BB 20, f^o 61 v^o à 73 v^o.

⁸ Lettres de présentation de Guy de Vers, de remerciement pour cette audience, de la mise en évidence des malversations de Gauthiot d'Ancier.

Concernant l'affaire des clos, si Gauthiot prétend que la coupure des vignes a été ordonnée par les co-gouverneurs, Guy de Vers devra bien faire comprendre à Sa Majesté que cette instruction n'a jamais été donnée. Lorsque Gauthiot était le premier en siège parmi les gouverneurs, il interrompait ceux qui n'étaient pas d'accord avec lui : « les moindres le craignaient » et « il failloit estre de son appinion ». En outre, dans l'assemblée municipale, il n'y a pas d'ecclésiastiques, ayant pourtant grand intérêt dans ces vignes urbaines ; Gauthiot disait qu'il s'était mis d'accord avec eux, y compris avec feu l'abbé de Saint-Paul, le plus gros propriétaire⁹. La veille de la décision d'extirper les vignes, Jean Lambelin « fit faire couteaux et serpes propres pour couper un clos étant derrière sa maison », laissant entendre par là, peut-être, qu'il s'agit d'une vengeance personnelle. Enfin, Guy de Vers doit dire à Charles Quint que la cité a dû supporter des dépenses considérable en frais de procès à la suite de cette affaire.

Le deuxième point litigieux concerne des pièces d'artillerie qui avaient été offertes par l'empereur Maximilien¹⁰. Ici aussi Gauthiot a trompé et menti. Il a extorqué à Charles Quint un mandement pour l'autoriser à fondre des pièces d'artillerie afin d'assurer « la tuition » c'est-à-dire la défense du pays. En réalité, il a abusé du souverain car ces pièces étaient déjà fondues.

Le troisième sujet de discorde porte sur les limites entre la cité impériale et le comté de Bourgogne. Guy de Vers doit demander à Charles Quint d'intervenir auprès du parlement du comté de Bourgogne, à Dole, pour faire cesser les poursuites engagées contre des forestiers de Besançon. Ces derniers ont gagé Etienne Bonneret, de Châtillon-le-Duc pour avoir été pris chassant en forêt de Chailluz appartenant à la cité. Le parlement a promis de faire restituer à Bonneret ses trompes et filets. Journallement, les habitants de Besançon sont ainsi « travaillez, vexes, inquietés et tirés en cause en parlement ». Il faut mettre fin à ces agressions, contraires aux privilèges accordés par les empereurs précédents¹¹.

Le quatrième point porte sur la justice de la gardienneté de Besançon. En 1527, Charles Quint avait nommé son premier conseiller d'Etat, Nicolas Granvelle, juge de la cité de Besançon. En effet, en sa qualité de comte de Bourgogne, Charles Quint était le « gardien » de Besançon et avait le pouvoir de nommer un juge et un capitaine pour le représenter¹². Des officiers des bailliages d'Aval et de Dole entravent cependant le bon fonctionnement de la justice de la gardienneté ; ils ont fait arrêter des sergents. Cette justice de la gardienneté doit s'exercer librement dans tout le comté.

La dernière revendication concerne Gauthiot d'Ancier lui-même. Lorsqu'il était co-gouverneur de Besançon, il exerçait un pouvoir autoritaire à tel point qu'on le surnommait « le petit empereur de Besançon ». Il utilisait les biens communaux comme ses biens privés. Il a multiplié les actes d'agression contre l'Eglise et le comté de Bourgogne. Il est l'auteur d'abus, de gaspillages, de menaces, d'actes de terreur, d'emprisonnement, d'usurpations, de

⁹ Parmi les propriétaires concernés, Madame de Chauvirey, dame de Belvoir, proteste auprès de Charles Quint, qui intervient en sa faveur ; Archives municipales de Besançon : BB 16, f^o 137 v^o et 285.

¹⁰ Archives départementales du Doubs : 2 B 63 : inventaire de l'artillerie que Maximilien a laissée à Besançon à la charge des sieurs Ruffin et Grenier ; Archives municipales de Besançon : BB 19, f^o 300 ; EE 14.

¹¹ Archives départementales du Doubs : 2 B 538 à 2 B 544.

¹² A défaut d'un vicaire impérial comme cela avait été envisagé en 1521.

haines. Avec son complice Jean Lambelin, il a tenu des assemblées particulières et des conciliabules en dehors de l'hôtel consistorial, donc sans la participation des autres co-gouverneurs. Il a laissé échapper des adeptes de la secte luthérienne.

Tel est le contexte, telles sont les raisons du voyage à Tolède. Venons-en au protagoniste.

L'homme de la mission

Sur Guy de Vers, que savons-nous ? Peu de choses en vérité car le fonds de la famille de Vers, aux Archives départementales du Doubs, ne contient aucune pièce sur lui¹³. Lucien Febvre, qui a pourtant beaucoup travaillé sur cette période, n'en dit mot ; en revanche, un contemporain de Guy de Vers, Gilbert Cousin, de Nozeroy, qui fut secrétaire d'Erasmus, est fier d'être son neveu, du côté maternel¹⁴. Guy de Vers est un juriste, docteur en droit. Il est élu en tant que notable au Conseil de la ville de Besançon en 1533, et réélu en 1537. Il est choisi parmi les quatorze co-gouverneurs de la cité impériale, qui gouvernent à tour de rôle, chacun une semaine. Il est seigneur de Munans et de They, deux villages situés dans la vallée de l'Ognon, entre Besançon et Vesoul¹⁵. Avant 1530 sans doute, il a épousé Jacqueline de Clervaux, qui lui a donné trois filles¹⁶. Par la suite, revenu de Tolède, il sera de nouveau élu gouverneur jusqu'en 1557. Il sera chargé de plusieurs missions, notamment en Flandre, en 1545-1546. On le retrouve aussi administrateur de l'hôpital du Saint-Esprit de Besançon en 1556. Il est encore en charge du procès des limites de la cité impériale en 1557. Il meurt avant le 28 mai 1560¹⁷.

Retenons surtout que Guy de Vers appartient au réseau familial, au clan, de Nicolas Granvelle. On sait l'importance de ce personnage devenu le premier conseiller d'Etat de l'empereur. Le jour de la Saint-Jean 1533, les notables bisontins avaient élu Granvelle parmi les quatorze gouverneurs de la ville. Il avait refusé cet honneur en prétextant son absence de la ville. Les gouverneurs avaient répondu en lui demandant d'accepter car « en un quart d'heure il peut accroître l'honneur et le bien de Besançon, ce que ne peuvent faire les autres gouverneurs tout en y résidant pendant dix ans¹⁸ » ! Au moment où Guy de Vers assure sa mission à Tolède, d'autres membres de la famille Granvelle accèdent aux plus hautes fonctions : Antoine Granvelle, le fils de Nicolas, est nommé évêque d'Arras, tandis que François Bonvalot, beau-frère de Nicolas Granvelle, est nommé ambassadeur de Charles Quint auprès du roi de France¹⁹. Bien après les missions à Tolède, Guy de Vers représentera la cité impériale de Besançon, aux funérailles de sa mère, à Ornans en 1541, en tant que président de la semaine, en compagnie de Pancras Bonvalot, le frère de Nicole Bonvalot,

¹³ Archives départementales du Doubs : E 3640.

¹⁴ *Brevis ac dilucida superioris Burgundiae*, 1552, p. 25 ; Emile Monot, l'éditeur de Cousin (Lons-le-Saunier, 1907), indique en note les références suivantes : Archives départementales du Doubs : G 194 et 195.

¹⁵ Munans près de Montbozon et They à Sorans-lès-Breurey près de Rioz (Haute-Saône).

¹⁶ J. T. de MESMAY, *Dictionnaire historique, biographique et généalogique des anciennes familles de Franche-Comté*, réédité en 2006, tome III, p. 434. Sans doute s'agit-il des Clerval ou Grenier, importante famille bisontine.

¹⁷ Archives municipales de Besançon : BB 24, f° 242 ; BB 27, f° 235 et 353 ; BB 28, f° 7, 25 et 368.

¹⁸ Archives municipales de Besançon : BB 16, f° 147 v°.

¹⁹ François Bonvalot est aussi abbé de Saint-Vincent à Besançon.

épouse du chancelier²⁰. Encore plus tard, en 1553, nous constatons que Thomas Perrenot de Chantonay, fils et héritier principal de Nicolas Granvelle, vend sa seigneurie de Dannemarie à Guy de Vers. Cela se fait avant le partage des biens et la donation entre les vifs ; de ce fait, la mère de Thomas Perrenot de Granvelle s'estime blessée et « retire la vente ». Elle rachète la seigneurie de Dannemarie à Guy de Vers²¹. Cette embrouille montre cependant la proximité des Perrenot-Bonvalot et de Guy de Vers.

Le déroulement de la mission

Guy de Vers quitte Besançon le lundi 26 août 1538. Il faut noter qu'il se dirige vers la péninsule ibérique mais sans savoir exactement où il ira, puisque la rencontre dépend du lieu où se trouvera alors Charles Quint. Sans doute se dirige-t-il vers Valladolid, où est encore l'empereur le 15 septembre, quand on apprend son départ vers Tolède²². Guy de Vers arrive « en ceste cité de Toulette » le 4 octobre. Il apprend alors que Charles Quint est parti à la chasse ; il n'en revient que le 12. Il attend, il patiente. Le 17, il n'a toujours pas obtenu d'audience et en fait part dans sa correspondance aux autres co-gouverneurs de Besançon. Enfin, Charles Quint accorde une audience à Guy de Vers le 20 octobre. Il dit que cette entrevue s'est déroulée en présence de Gauthiot d'Ancier mais sans que celui-ci ait pu entendre la conversation : « combien qu'il n'entendoit mon propos ». L'empereur lui a promis d'administrer une bonne justice et lui a demandé de remettre les documents sur cette affaire entre les mains « du sieur Granvelle »²³.

Guy de Vers ne reste pas à Tolède, mais il ne rentre pas non plus à Besançon. En effet, durant l'hiver 1538-1539, il prend la route de Bruxelles pour aller convaincre Marie de Hongrie qui ne cesse de défendre Simon Gauthiot d'Ancier (on ignore pour quelles raisons) auprès de Charles Quint et de Granvelle²⁴. Guy de Vers se trouve à Bruxelles en janvier et en février 1539. Il y est encore à la fin du mois de mars 1539²⁵. Les co-gouverneurs de Besançon lui adressent des courriers à présenter « a la Royne ». Guy de Vers est chargé « de lui parler des grands dangers que court la cité impériale de Besançon », sans doute une infiltration par les Huguenots, sous l'influence de Simon Gauthiot d'Ancier et de ses complices. Les

²⁰ Archives municipales de Besançon : BB 22, f° 46. Daniel ANTONY, *Nicole Bonvalot, dame de Granvelle, une femme d'exception de la Renaissance*, Les éditions du sekoya, 2003, p. 78 et 216.

²¹ Archives départementales du Doubs : 14 J 2, fonds d'Olivet ; BMB : coll. Granvelle, ms 40, f° 5 v°.

²² Archives municipales de Besançon : BB 20, f° 111. Sur Tolède, voir les articles parus dans la revue *Anales Toledanos* ; cf. aussi Miguel Angel LADERO QUESADA, « La ville comme musée total : Tolède du Moyen Age à la Renaissance », *Città d'Arte*, Firenze, Università degli studi di Firenze, Giunti, 1988, p. 33-44.

²³ Archives municipales de Besançon : BB 20, f° 139 et suivants.

²⁴ Archives municipales de Besançon : BB 20, f° 331, 334 v° et f° v° ; Jean-Paul HOYOIS, « La correspondance entre Marie de Hongrie et Charles Quint avant et au début de la Régence : une édition sur le métier », *Marie de Hongrie, politique et culture sous la Renaissance aux Pays-Bas*, Musée royal de Mariemont, 2008, p. 52-60.

²⁵ Je n'ai rien retrouvé aux Archives générales du royaume de Belgique sur cette mission ; il y a des pièces concernant Guy de Vers dans le fonds de l'Audience, dossier n° 1649, mais elles concernent une mission postérieure, en 1543-1544.

gouverneurs de Besançon et le chapitre cathédral demandent à Guy de Vers de poursuivre Gauthiot d'Ancier tant criminellement que civilement²⁶.

Au printemps, Guy de Vers revient enfin à Besançon, où y est présent à partir du 26 avril²⁷. A la séance du conseil, « après dîné », il expose alors un « besoin » ou rapport de son intervention « en Flandre contre Symon Gauthiot »²⁸. Il effectue ensuite un aller-retour en Flandre. Il quitte Besançon le 2 mai, en compagnie d'un autre seigneur, Chambrier. Il s'agit, une fois de plus, de convaincre Marie de Hongrie qui défend Gauthiot d'Ancier ; les gouverneurs bisontins font alors appel à Charles Quint : la reine, disent-ils, « a été mal et insuffisamment advertie » des malversations de Gauthiot d'Ancier²⁹. Le 11 juin, Guy de Vers écrit aux gouverneurs de Besançon ; il dit qu'il a reçu une lettre de Granvelle. Il ajoute que lui-même est intervenu en haut lieu, avec l'aide « de noz amys de par deça » ; ils ont fait entendre à plusieurs « gros seigneurs de par deça les grandes meschancetez de Mre Gauthiot » et les dangers de ses complices et adhérents³⁰. Cependant il est déjà de retour à Besançon au début du mois de juillet puisqu'il participe à une séance du conseil de la cité impériale le 18 juillet.

Guy de Vers repart immédiatement à Tolède durant l'automne 1539. Il quitte Besançon le 28 juillet 1539 et séjourne à Tolède durant l'été et le début de l'automne. Guy de Vers rentre à Besançon le 15 octobre 1539³¹.

Les conditions matérielles de la mission

Des conditions matérielles de la mission, nous ne savons pas grand'chose. A l'origine, les gouverneurs demandent aux chanoines du chapitre cathédral de choisir parmi trois personnages pour effectuer ce voyage : Guillaume Bercin, Guy de Vers et Humbert Jantet³². Ils choisissent ce dernier, étant le régale, c'est-à-dire le responsable de la régale, un tribunal séculier mais contrôlé personnellement par l'archevêque³³. Humbert Jantet hésite, demande à réfléchir et veut connaître la somme qui lui serait allouée ; quelques jours plus tard, il demande quatre francs par jour pour ses frais. C'est alors que Guy de Vers propose d'y aller en se contentant de la moitié. Aussitôt le chapitre révoque la nomination d'Humbert Jantet et choisit Guy de Vers³⁴. On peut donc penser que le chapitre participe aussi au financement de la mission. Jantet proteste, en précisant qu'il a déjà acheté des chevaux, avec l'argent de la ville, pour partir. Ce détail laisse entendre qu'il ne part pas seul. La décision étant irrévocable,

²⁶ Archives municipales de Besançon : BB 20, f° 176 v°, 195, 246 v° et 301.

²⁷ Notons que l'impératrice Isabelle vient de mourir, en couches, le 20 avril 1539, à Tolède ; Charles Quint se retire au monastère Saint-Jérôme, à La Sisla près de Tolède.

²⁸ Archives municipales de Besançon : BB 20, f° 303.

²⁹ Archives municipales de Besançon : BB 20, f° 341-345.

³⁰ Archives municipales de Besançon : BB 20, f° 369.

³¹ Archives municipales de Besançon : BB 20, f° 454.

³² On notera au passage les liens entre les familles de gouverneurs et celles de chanoines, comme dans les décennies précédentes ; cf. Laurence DELOBETTE, *Trois mille curés au Moyen Age : les paroisses du diocèse de Besançon, XIII^e-XV^e siècles*, Besançon, Cêtre, 2010..

³³ Paul DELSALLE, « L'étrange comportement de Jehan Morelot, juge de la régale de Besançon (1588-1613) », *Juges, notaires et policiers délinquants*, Dijon, Publications de l'Université de Bourgogne, tome LXXXVI, 1997, p. 89-101.

³⁴ Archives départementales du Doubs : G 193 ; Archives municipales de Besançon : BB 20, f° 55.

les gouverneurs lui demandent de remettre ces chevaux à la disposition de Guy de Vers. Jantet accepte sa révocation, dit que « jamais ne feroit le voyage » mais n'est pas content d'être averti aussi tardivement « car tout ses apprez estoient faiz voires avoir desja pacquetz ». De ce fait, il réclame des dommages et intérêts³⁵.

L'itinéraire du voyage, en août-octobre 1538 n'est pas connu. Guy de Vers est-il passé par Lyon et Barcelone ou par Limoges, Bordeaux et Bayonne ?³⁶ A titre comparatif, une mission bisontine ultérieure traverse successivement les villes de Dole, Chalon-sur-Saône, Mâcon, Lyon, Avignon, Nîmes, Montpellier, Toulouse, Pampelune, Agreda, Alcalá de Henares, Madrid et Tolède³⁷. De même, on ignore quelle route, terrestre ou maritime, a suivi Guy de Vers pour aller de Tolède à Bruxelles. En ce qui concerne le second voyage Besançon-Tolède en juillet 1539, nous savons que Guy de Vers doit « aller en poste en Espagne », ce qui sous-entend un itinéraire terrestre, rien de plus³⁸.

La durée du voyage est beaucoup mieux renseignée. De Besançon à Tolède, il y a 1550 kilomètres, environ, que ce soit par Bordeaux ou par Lyon et Barcelone. Guy de Vers a quitté Besançon le 26 août 1538 et il est arrivé à Tolède le 4 octobre. Le voyage a donc duré quarante jours, on peut estimer la vitesse à 38 ou 39 kms par jour, ce qui est conforme aux pratiques de l'époque. Pour un voyage en 1439 entre Dijon et Saint-Omer, Monique Sommé obtient une moyenne identique (38 km)³⁹. Sur l'équipement et les chevaux, peu de détails. Dans le compte municipal de 1538, nous avons relevé que Hubert Jantet, l'homme qui devait initialement aller à Tolède, a reçu la somme de 45 francs « pour faire ung vouayge devers Sa Magesté »⁴⁰. Il a utilisé cette somme pour acheter des chevaux. Un cheval acheté par la ville en 1542, pour une autre mission, coûte 10 écus (un écu vaut trois francs comtois) donc trente francs⁴¹. Enfin, sur le logement en route et à Tolède, nous n'avons pas retrouvé la moindre trace⁴². Il est certain que les conditions de logement à Tolède sont aggravées par la tenue des Cortès⁴³.

³⁵ Archives municipales de Besançon : BB 20, f° 48 v°, 49, 55, 57, 61 : « les chevaulx par luy achetez ».

³⁶ En 1534, Gauthiot d'Ancier est passé par Lyon (Archives municipales de Besançon : BB 15, f° 296) ; en 1626 des Comtois se rendent à Madrid et passent par Lyon, Limoges et Irun (cf. *Mémoires Société d'Emulation du Jura*, 1901, p. 41-50).

³⁷ Itinéraire cité par Flora BEAUMANN, *op. cit.*, p. 71, d'après Archives diocésaines de Besançon : fonds Hugon de Poligny, *Journalier de mon voyage en Espagnes*, en 1619.

³⁸ Archives municipales de Besançon : BB 20, f° 404.

³⁹ Cf. son article « De Flandre en Navarre », dans *L'itinérance des seigneurs, (XIV^e-XVII^e siècles)*, études publiées sous la direction d'Agostino Paravicini Bagliani, Eva Pibiri et Denis Reynard, Cahiers lausannois d'histoire médiévale, n° 34, 2003, p. 189.

⁴⁰ Archives municipales de Besançon : CC 98, f° CLIII.

⁴¹ Archives municipales de Besançon : CC 99.

⁴² On pourrait relever des points de comparaison, sans doute, dans GARCIA MERCADAL, J., *Viajes de Extrangeros por Espana y Portugal*, 3 vol., Madrid, 1952 ; pour un voyage de Tolède à Nuremberg : PERO TAFUR, *Andanças e viajes de Pero Tafur por diversas partes del mundo avidos (1435-1439)*, Madrid, 1874, 2 vol.

⁴³ Je remercie vivement Julian Montemayor qui m'a fourni des pistes de travail ; Juan SANCHEZ MONTES, « Sobre las Cortes de Toledo de 1538-1539 : un procurador del imperio en un momento difícil », *Carlos V*, dir. Antonio Gallego Morell, Universidad de Granada, 2001, p. 595-663.

En revanche, nous pouvons tenter de calculer le coût, le prix de revient de la mission. Malheureusement, nous devons déplorer une lacune documentaire. Dans la belle collection des registres de comptes municipaux bisontins, il manque les volumes correspondant aux années 1539, 1540 et 1541. Nous devons donc nous contenter du compte de l'année 1538. Le comptable note en 1538 qu'il a fourni 45 francs à Guy de Vers, en août, donc juste avant son départ, « pour et sur la dépense d'icelluy en son voyage d'Espagne »⁴⁴. Puisque Guy de Vers se contente d'un viatique de deux francs par jour, et que sa mission dure finalement 415 jours, on peut estimer les frais à 830 francs, minimum. Pour son aller-retour en Flandre à partir de Besançon, en mai 1539, il reçoit un écu par jour alors que son compère, Chambrier, en touche deux⁴⁵. Au total, on est sûrement très loin du compte, car il faut ajouter de multiples frais concernant le courrier, quatre francs par ci, sept francs et demi par là⁴⁶. En juin 1539, par exemple, les gouverneurs bisontins expédient un coursier à Bruxelles, transportant des lettres destinées à Guy de Vers⁴⁷. Il n'en reste pas moins certain qu'une telle mission représente une dépense considérable pour la ville. En effet, les dépenses totales de la cité se montent à 3709 francs pour l'année 1538⁴⁸. Cette seule mission représente donc au moins un quart des dépenses de la ville ; or il y a, en cette même année 1538, d'autres missions municipales à Spire et en Flandre.

L'essentiel de la documentation sur cette mission est perdu et nous manquons donc d'informations pour en connaître les détails. Si Guy de Vers a tenu un journal de voyage, ce document est égaré. Tout compte fait, la mission de Guy de Vers à Tolède n'a pas été inutile. Charles Quint est intervenu auprès de la cité de Besançon, en mai 1539. Il a aussi écrit au maréchal de Bourgogne⁴⁹ pour lui demander d'assurer la tranquillité de la cité impériale. Le maréchal, à son tour, a recommandé aux Bisontins de se méfier des gens suspects et d'éviter leur élection lors du renouvellement municipal de la Saint-Jean⁵⁰. Deux jours après son retour de Tolède, Guy de Vers présente son rapport devant le conseil le 17 octobre 1539, mais ce texte n'a pas été conservé. Cependant, il est certain que les problèmes subsistent et occupent encore bien des années de la vie diplomatique de Guy de Vers.

Par ailleurs, l'infiltration protestante de Besançon reste une vive inquiétude, une menace sous-jacente. Les gouverneurs n'hésitent pas à dire à Granvelle ce qu'ils pensent : « combien que vous soyez tenu suspect en la poursuyte contre Symon Gauthiot et nous ayes escript et respondu plusieurs fois que vous ne vous en pouvies ny vuillies mesler ». Vous nous avez dit, ajoutent-ils, « de suivre ce que dirait la reine, mais ses commis nous ont énormément grevés ». Le peuple est fort troublé. Le danger est plus grand que vous ne le pensez ; il faut en parler à l'empereur. Dans différentes lettres adressées à Charles Quint, les gouverneurs de Besançon informent d'une « surprise » de la ville qui a échoué : un certain Vuillemin Grosboz, procureur et officier de Symon Gauthiot, « ennemi de notre sainte religion », a tenté

⁴⁴ Archives municipales de Besançon : CC 98, f° CLV.

⁴⁵ Archives municipales de Besançon : BB 20, f° 309 v°.

⁴⁶ Archives municipales de Besançon : CC 98, f° CLXIII v° ; en octobre : 4 f. 1/2 pour une dépêche ; 7 f. 10 pour « ung poste d'Espagne » et pour un messenger, etc.

⁴⁷ Archives municipales de Besançon : BB 20, f° 341-345.

⁴⁸ Archives municipales de Besançon : CC 98.

⁴⁹ Il s'agit de Claude de la Baume, seigneur de Mont-Saint-Sorlin, décédé en 1541. Cf. Lois Gollut, *Les mémoires historiques de la république séquanoise*, Dole, 1592, p. 1278, note 1. L'histoire de ces maréchaux de Bourgogne en Comté reste à faire.

⁵⁰ Archives municipales de Besançon : BB 20, f° 360-361.

d'entrer de nuit à Besançon, au moyen de bateaux circulant sur le Doubs et à l'aide de complices venus de Neuchâtel. On ne peut s'empêcher de rapprocher cet épisode d'une autre surprise qui, elle, a failli réussir, celle de 1575 ⁵¹.

Enfin, travers cette mission, on saisit un aspect peu étudié, celui de la défense des intérêts d'une cité impériale. Grâce aux correspondances parfois conservées⁵², on mesure la vitalité des échanges qu'entretenaient une municipalité et son souverain. Guy de Vers, qui n'a pas ici le rôle d'un diplomate mais plus modestement d'un porte-parole ou d'un envoyé spécial, a la destinée d'un voyageur, à l'image de son prince Charles Quint qui a passé le quart de sa vie sur les routes.

1560

femme : Jacque de Clairevaux

ses filles : Anne et Marguerite

exéc : Gabriel de Ferrières, sr de cordiron

et quentin vigouroux sr de they ses beaux fils

BM Bes , ms 2781 (Laurence)

p. 95

⁵¹ Archives municipales de Besançon : BB 20, f° 413 v° ; cf. Paul DELSALLE, « La surprise huguenote de Besançon en 1575 : une approche iconographique », *La Réforme dans l'espace germanique au XVI^e siècle : images, représentations, diffusion*, Colloque franco-allemand, Montbéliard, Société d'Emulation de Montbéliard, 2005, pp. 209-231.

⁵² Sur ce type de source et son intérêt, cf. Laurence BUCHHOLZER-REMY, *Une ville en ses réseaux : Nuremberg à la fin du Moyen Age*, Paris, Belin, 2006, p. 162.